



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.132
4 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

Cinquante et unième session
Genève, 1^{er}-5 septembre 2008
Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE CONCLUSIONS CONCERTÉES

1. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra
(point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail,

Ayant examiné le «Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra» (TD/B/WP/207),

1. *Se félicite* des mesures adoptées jusqu'à présent pour mettre en œuvre l'Accord d'Accra, notamment le thème subsidiaire 4, en particulier grâce à la création du Groupe de pilotage de l'Accord d'Accra, et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce domaine et à tenir les États membres régulièrement informés des progrès accomplis. Les consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement pourraient s'y prêter;

2. *Souligne* la nécessité de mettre en œuvre l'Accord d'Accra, notamment le thème subsidiaire 4, de manière fidèle, complète et équilibrée;

3. *Souligne en outre* l'importance d'un partenariat entre tous les États membres, les entités compétentes du système des Nations Unies et le secrétariat dans le cadre des efforts visant à renforcer l'organisation;

4. *Insiste* sur l'importance d'élaborer une nouvelle stratégie de communication et *encourage* le secrétariat à tenir des consultations avec les États membres à ce sujet;

5. *Réitère* l'importance et la priorité que la CNUCED devrait accorder à l'assistance dont bénéficient les pays en vue d'intégrer le commerce dans leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, selon que de besoin, et *prie* le secrétariat d'informer périodiquement les États membres des progrès accomplis dans ce domaine, en tenant compte de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

6. *Encourage* la CNUCED à aider les coordonnateurs résidents des Nations Unies à identifier et développer les programmes de la CNUCED pour les pays où ils sont en poste et à les intégrer dans les activités de développement de l'Organisation des Nations Unies.

2. Évaluation des activités de coopération technique

(point 6 de l'ordre du jour)

a) Rapport intérimaire sur les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement

Le Groupe de travail,

Ayant examiné le «Rapport intérimaire sur l'application des recommandations et observations formulées dans l'évaluation des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement» (TD/B/WP/204),

1. *Prend note* avec satisfaction des changements apportés aux services consultatifs en matière d'investissement sur la base des recommandations formulées et *encourage* le secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce sens.

b) Rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce

Le Groupe de travail,

Ayant examiné le «Rapport sur l'application des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce» (TD/B/WP/205),

1. *Prend note* avec satisfaction du programme remarquable et complet d'assistance technique que met en œuvre la CNUCED pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce;
2. *Invite* les donateurs actuels et potentiels qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles pour la coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique;
3. *Encourage* le secrétariat à poursuivre les efforts déployés en vue de renforcer ce programme.
